

29

44) Ratification du concours pour la construction de la station des eaux du BRÛLE - Réfection du captage et de l'adduction.

Le Maire demande au Conseil Municipal de ratifier le concours du 21 Janvier 1965 approuvé le 3 Février 1965, avec la SOCIETE EAU & ASSAINISSEMENT, pour la construction de la station de traitement des eaux du Brûlé - Réfection du captage et de l'adduction.

Les travaux dont le montant s'élève à 14.588.508 (quatorze millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent huit frs.CFA.) seront payés sur les fonds F.I.D.O.M. (Section locale).

Vu et approuvé
S^t Louis le 28/4/65
Le Préfet
pr. Le Préfet
Le Secrétaire Général
Suppey - Chuchard

Adopté à l'unanimité.